

PREFET DES COTES D'ARMOR

DIRECTION
DES LIBERTES
PUBLIQUES

BUREAU DES ELECTIONS
DE L'ACCUEIL ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

ARRÊTÉ

Fixant la liste des journaux habilités
à recevoir les annonces judiciaires et légales
pour l'année 2016

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de L'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales;
- VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié, concernant les annonces judiciaires et légales;
- VU l'arrêté MCCE1240070A du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- VU les instructions ministérielles intervenues pour fixer les modalités d'application des textes susvisés ;
- VU la liste des journaux ayant sollicité l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2016;
- VU l'engagement de ces journaux à publier au tarif fixé par arrêté du 21 décembre 2012 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : la liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure et du commerce et par les lois relatives à la publicité ou à la validité des actes de procédure ou des contrats est établie comme suit pour l'année 2016 :

POUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT :

- OUEST-FRANCE, Zone Industrielle, Rennes Sud-Est, 10 rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 09 ;
- LE TELEGRAMME, BP 67243, 7, Voie d'Accès au Port, – 29205 MORLAIX Cedex ;
- LE PAYSAN BRETON, 18, rue de La Croix, BP 224 – 22192 PLERIN
- LE COURRIER INDEPENDANT, 25 rue de Cadelac BP 472 – 22604 LOUDEAC Cedex ;
- TERRA, Rue Le Lannou - ZAC Champeaux – C.S. 94243 - 35042 RENNES Cedex ;
- LE PETIT BLEU des COTES D'ARMOR, 21 place de l'Horloge, BP 323 – 22106 DINAN Cedex ;
- LA PRESSE D'ARMOR, 4, Place Gambetta, 22501 PAIMPOL Cedex ;
- L'ECHO DE L'ARMOR ET DE L'ARGOAT, 8 rue Saint-Nicolas, BP 20344 – 22203 GUINGAMP Cedex ;
- L'HEBDOMADAIRE D'ARMOR, route d'Illifaut, BP 66 – 22230 MERDRIGNAC ;
- LE PENTHIEVRE, 26, Place du Champ de Foire – B.P. 80535 - – 22400 LAMBALLE ;
- LE TREGOR, BP 80233, 26, rue Cie Roger Barbé – 22302 LANNION Cedex
-

POUR L'ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

- LE POHER HEBDO, 13 place de la Mairie - 29270 CARHAIX

ARTICLE 2 : L'insertion des annonces judiciaires et légales aura lieu, au choix des intéressés, dans un des journaux habilités figurant dans la liste ci-dessus, acceptant les tarifs fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte- 35044 RENNES CEDEX) ;

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor et les sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications intéressées.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 23 DEC. 2015

LE PREFET

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Gérald DEROUIN

